

ALERTE DES MAIRES

La préfète de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France cijointes et conformément au plan départemental d'alerte météorologique, décide la mise en place de l'

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU ORANGE

phénomène **CANICULE** pour les communes de la Charente. pour le

Situation actuelle:

Situation générale: flux de secteur sud, apportant une masse d'air chaud sur la région Nouvelle-Aquitaine, qui persiste depuis plusieurs jours et continue de se réchauffer.

Faits nouveaux : à compter de demain, dimanche 20 août à 12h,

- passage en vigilance orange canicule de la Charente, de la Dordogne, la Gironde, des Landes et de la Haute-Vienne;
- passage en vigilance jaune canicule de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

Observations notables:

- à 15h on relève : 32.7°C à Brive-la-Gaillarde (19) et 33.8°C à Villeneuve-sur-Lot (47) ;
- la nuit dernière, les températures sont aussi restées très douces avec, relevés à 05h30, 22.5°C à Xaintrailles (47), 21.5°C à Labrousse (19).

Evolution prévue:

Pour la journée de dimanche le réchauffement se poursuit et la zone concernée par la canicule s'étend. On attend en Dordogne, Lot-et-garonne et dans les terres girondines et landaises des maximales souvent comprises entre 35°c et 37°c et localement jusqu'à 38°c, plutôt entre 34 et 36°c localement, 37°c en Charente et sud Corrèze (bassin de Brive notamment) et entre 33 et 34°c localement 35°c en Haute-vienne.

7-9, rue de la préfecture CS 92301 16023 ANGOULÊME Cedex Tél.: 05.45.97.61.00

www.charente.gouv.fr

Pour le début de semaine prochaine, les températures minimales et maximales se maintiennent à des valeurs élevées voire continuent de grimper en Charente, Dordogne, Corrèze et Haute-vienne. L'épisode caniculaire persiste jusqu'en milieu de semaine prochaine au moins.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation soit sur le site **www.meteo.fr** soit au **05 67 22 95 00**

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'interdire les manifestations de plein air prévues dans leur commune ;
- d'évacuer les chapiteaux ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon, essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez beaucoup d'eau : plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant ; environ 1,5 L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h 21h).
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.
- Pour en savoir plus, consultez le site http://www.sante.gouv.fr/.

A Angoulême, le 19/08/2023

7-9, rue de la préfecture CS 92301 16023 ANGOULÊME Cedex Tél. : 05.45.97.61.00 www.charente.gouv.fr